

BT

*bibliothèque
de travail*

717

1^{er} JANV. 1971

MAGAZINE
BIMENSUEL
2,90 F

La vie des

GENTILSHOMMES VERRIERS



LA VIE DES GENTILSHOMMES VERRIERS



Vendeur de trompettes de verre

Par R. SAMSON

LA VERRERIE, ART NOBLE



Crieur de verre

Les nobles étaient d'abord des hommes de guerre. Ils pouvaient aussi cultiver la terre, mais non point se livrer à l'industrie ou au commerce.

Cependant, par exception, la verrerie était considérée comme un *art noble*. Cela ne voulait pas dire qu'on devenait noble en devenant verrier, mais qu'un noble pouvait exercer ce métier sans *déroger* (sans cesser d'être noble).

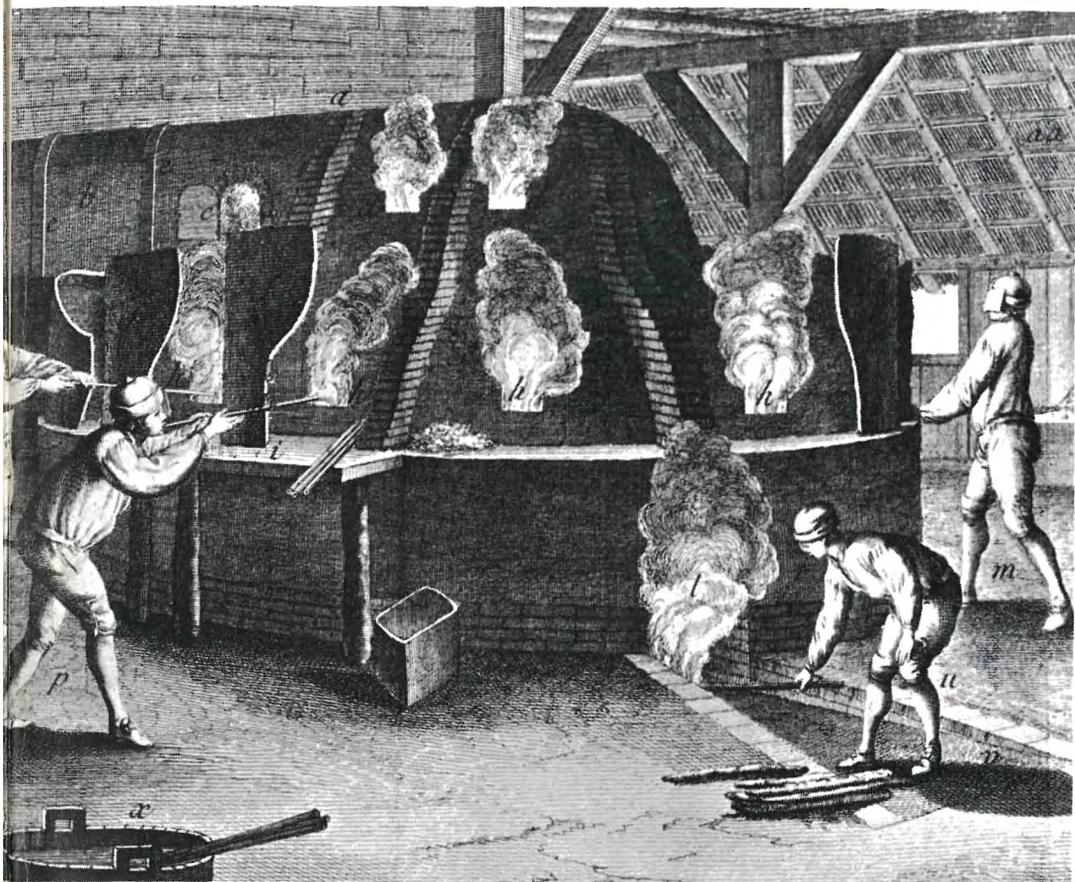
On se moquait parfois des gentilshommes-verriers :

*Votre noblesse est mince
... Gentilhomme de verre
Si vous tombez à terre
Adieu vos qualités.*

Mais eux, les rudes travailleurs des fournaies à verre, tenaient beaucoup à leur qualité de nobles. Ils avaient le titre d'écuyer, portaient l'épée et le chapeau brodé. Ils possédaient cheval et chiens de chasse et profitaient des privilèges* de la noblesse.



Les noms suivis d'un astérisque (*), sont expliqués dans le lexique page 26.



"PAR PRIVILEGE DU ROY "

Pour établir une verrerie il fallait un privilège, c'est-à-dire une autorisation du roi donnée par *lettre patente* :

...En l'an 1330 fut donné le pouvoir par le roi Philippe IV à Ph. de Caqueray, écuyer, premier inventeur des plats de verre appelé verre de France, comme portant son nom, de faire établir une verrerie proche Bézou en Normandie, qui fut nommée La Haye.

En Haute-Normandie, quatre familles nobles, les Caqueray, Bongars, Brossard et Le Vaillant, reçurent de tels privilèges pour l'établissement de *grosses verreries* fabriquant du verre à vitre.

Dans les *petites verreries* on soufflait vases, gobelets et verres à boire. Les *verriers bouteillers* soufflaient bouteilles et flacons. Les *patenôtriers* fabriquaient chapelets, perles, boutons, bracelets, colliers en verre coloré ou émaillé.



LA CHARTE DES VERRIERS LORRAINS

En 1448, après les guerres qui par longue espace de temps ont régné audit pays (la guerre de Cent Ans), quatre familles nobles de verriers lorrains obtenaient d'importants privilèges :

- Ils étaient autorisés à établir ou rétablir des *verrières* ou *voirreries*.
- Ils étaient dispensés de tous impôts et du logement des gens de guerre.
- Leurs marchandises pouvaient circuler librement *sans payer aucun passage, gabaile, ni tributz quelconques**.
- Ils avaient le droit de couper dans les forêts le bois nécessaire au chauffage du four et aux réparations des bâtiments moyennant une faible redevance.
- Ils pouvaient enfin *chasser les bestes grosses et rouses** à chiens et harnois de chasse et faire paître dans les bois 25 porcs par verrerie.

DE FORET EN FORET



Les bûcherons

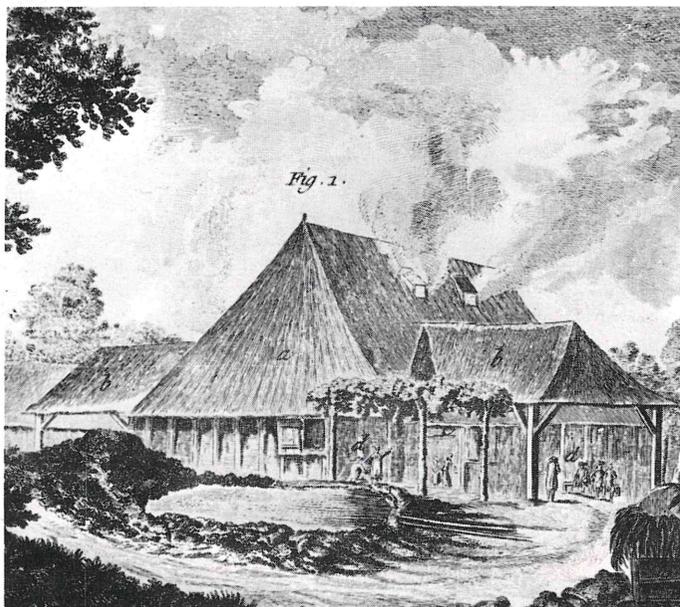
Les verreries d'autrefois, comme les forges, s'établissaient toujours au voisinage des forêts. Elles y trouvaient l'énorme quantité de bois nécessaire au chauffage du four, les fougères et le sable utilisés pour la fabrication du verre.

Dans les grandes forêts de Haute-Normandie (Lyons, Eawy, Eu, etc.) 25 verreries fonctionnaient à la fin du XVIII^e siècle.

Une verrerie ne restait pas toujours au même lieu, car, après plusieurs années de travail, *à l'environ du four toult le bois-mort estoit destruiet*. Le verrier demandait alors la permission de s'établir ailleurs. Les gardes-forestiers voyaient d'un mauvais œil les gens des verreries, forts de leur privilège, venir couper le bois, chasser et mener paître leur bétail dans les forêts.

LA VERRERIE

Verrerie en bois

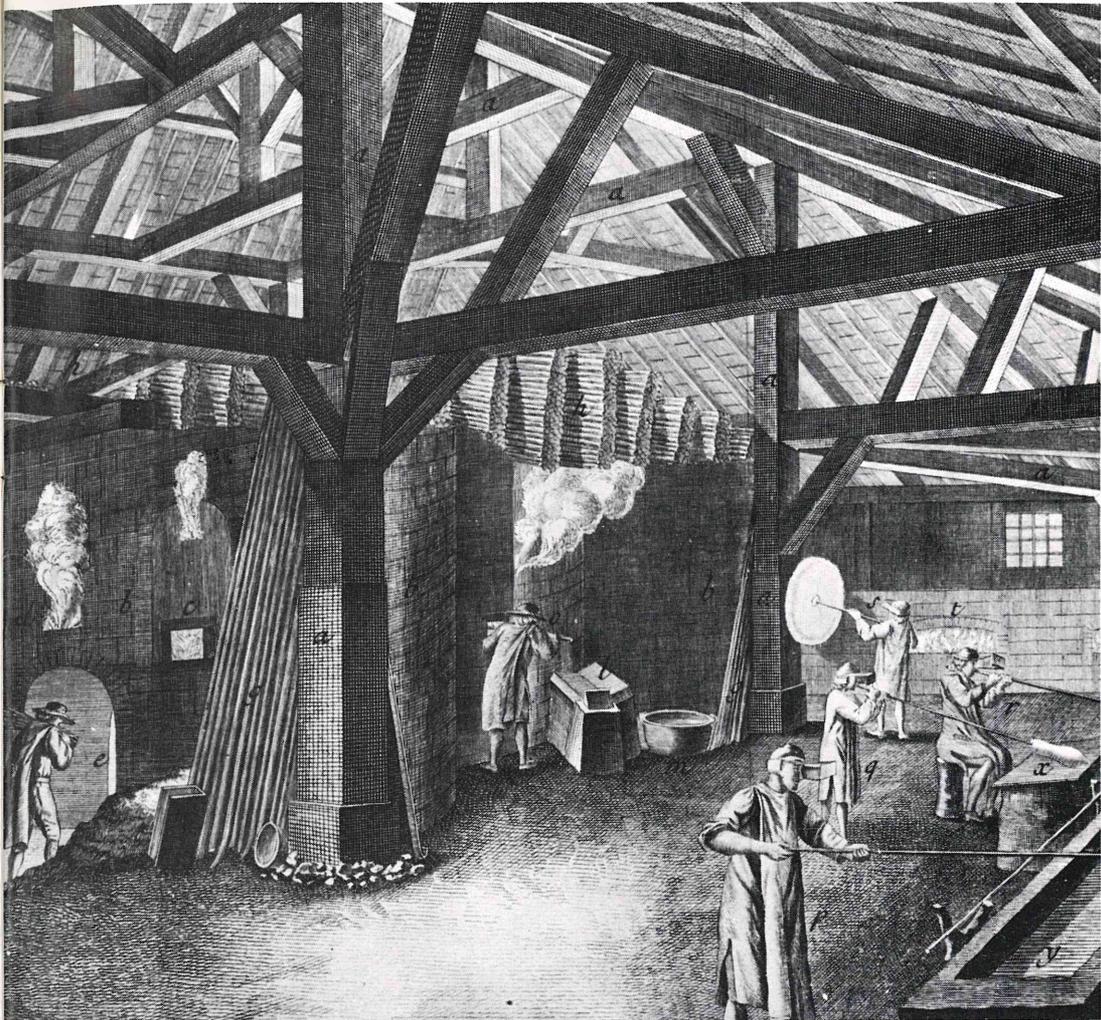


Aux tourelles et au colombier on reconnaissait la demeure noble du maître verrier. Mais ce qui distinguait ce château des autres c'était, au milieu d'une vaste cour, un grand bâtiment aux robustes charpentes qu'on appelait *la halle*. Le toit, percé d'ouvertures pour le dégagement de la fumée, abritait le four et une énorme provision de bois que la chaleur tenait au sec.

Pour chauffer le four, les verriers avaient le droit de couper le *mort bois*, c'est-à-dire les bois blancs : saule, bouleau, tremble, charme, etc.

Pour faire le verre ils utilisaient le sable, la cendre de fougères riche en potasse, la soude* des varechs (algues) de la Manche et des déchets de verre cassé.



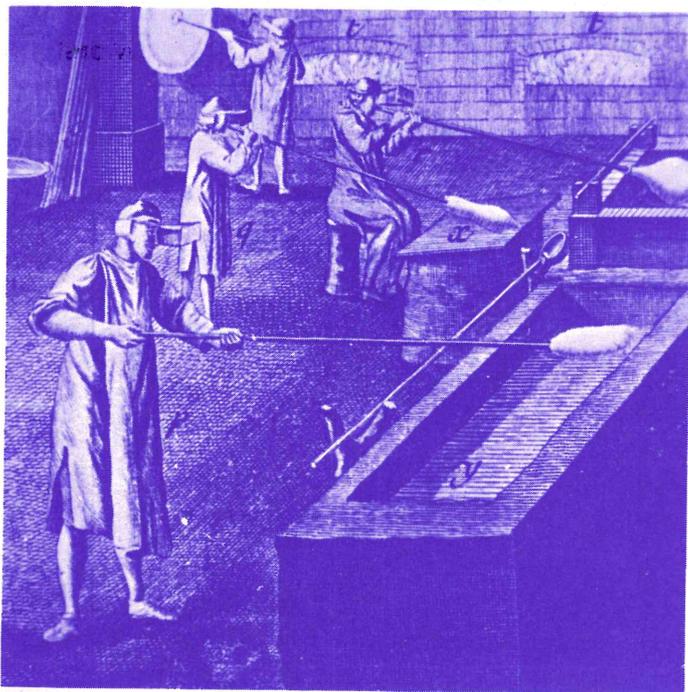


LE PERSONNEL D'UNE VERRERIE

En 1773, M. Le Vaillant des Marest dirigeait la verrerie du Lihut. *L'atelier noble* comprenait 7 personnes : 3 ouvriers, 3 bossiers et 1 cueilleur, tous gentilshommes.

Le personnel *roturier* (non noble) comprenait 1 maître tiseur, 7 tiseurs (voir p. 11) et leurs aides, 2 ramasseurs de verre, 2 éplucheurs de verre, 2 façonneurs de paniers pour l'emballage, 1 maréchal-ferrant, des calciniers*, des petits valets, des casseurs de bois, des bûcherons, des potiers, des voituriers, des manœuvres, en tout une cinquantaine de personnes.

L'ÉQUIPEMENT DU VERRIER



Fabrication du verre à vitre

En arrivant au four pour le travail, le gentilhomme verrier trouvait sur une table une assiette d'étain ou de faïence garnie de viande froide.

Après avoir déjeuné, il se déshabillait et revêtait une longue chemise descendant au-dessous du genou. Il agrafait du côté gauche une demi-chemise avec une manche assez large pour envelopper la main. Il se coiffait d'un bonnet de toile auquel était fixée, en avant de son visage, une plaque de protection contre la chaleur du four.



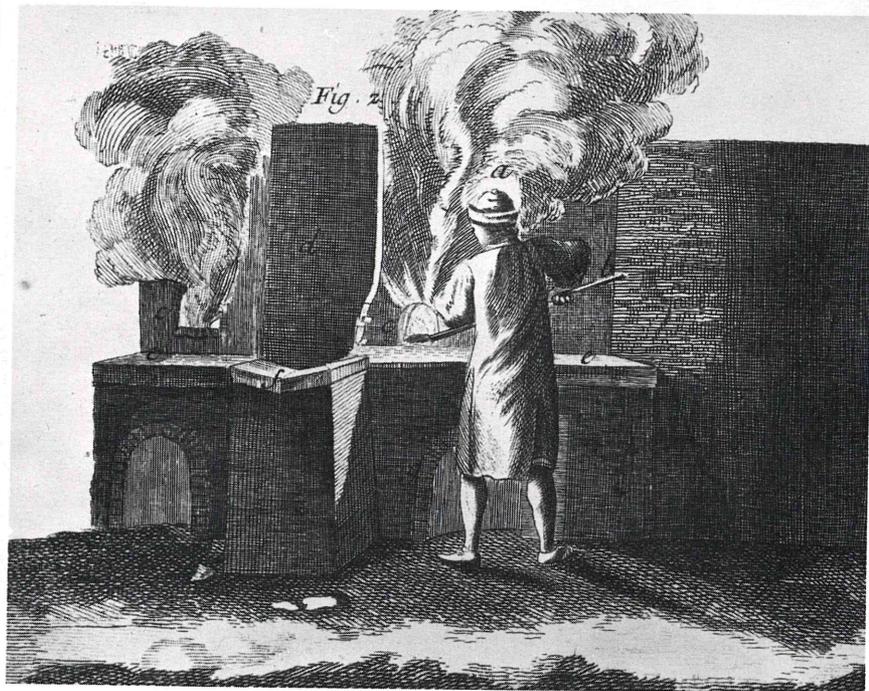
"A BOIRE POUR CES MESSIEURS"

La chaleur était terrible devant le four et le soufflage du verre altérait beaucoup, aussi, à proximité de la *halle*, était aménagée une sorte de buvette.

Toutes les heures, les petits tiseurs criaient sur un ton chantant : *A boire pour ces Messieurs!* en ajoutant le nom de celui qui devait aller chercher le cidre frais.

Quand le moment du dîner approchait, les petits tiseurs criaient trois fois hors de la halle : *A dîner pour ces Messieurs!* Les verriers passaient alors un haut-de-chausse (culotte) et se rendaient à la salle à manger où on leur servait une soupe, un morceau de viande bouillie et une entrée. Une heure plus tard le travail reprenait.

LA "REVEILLEE"



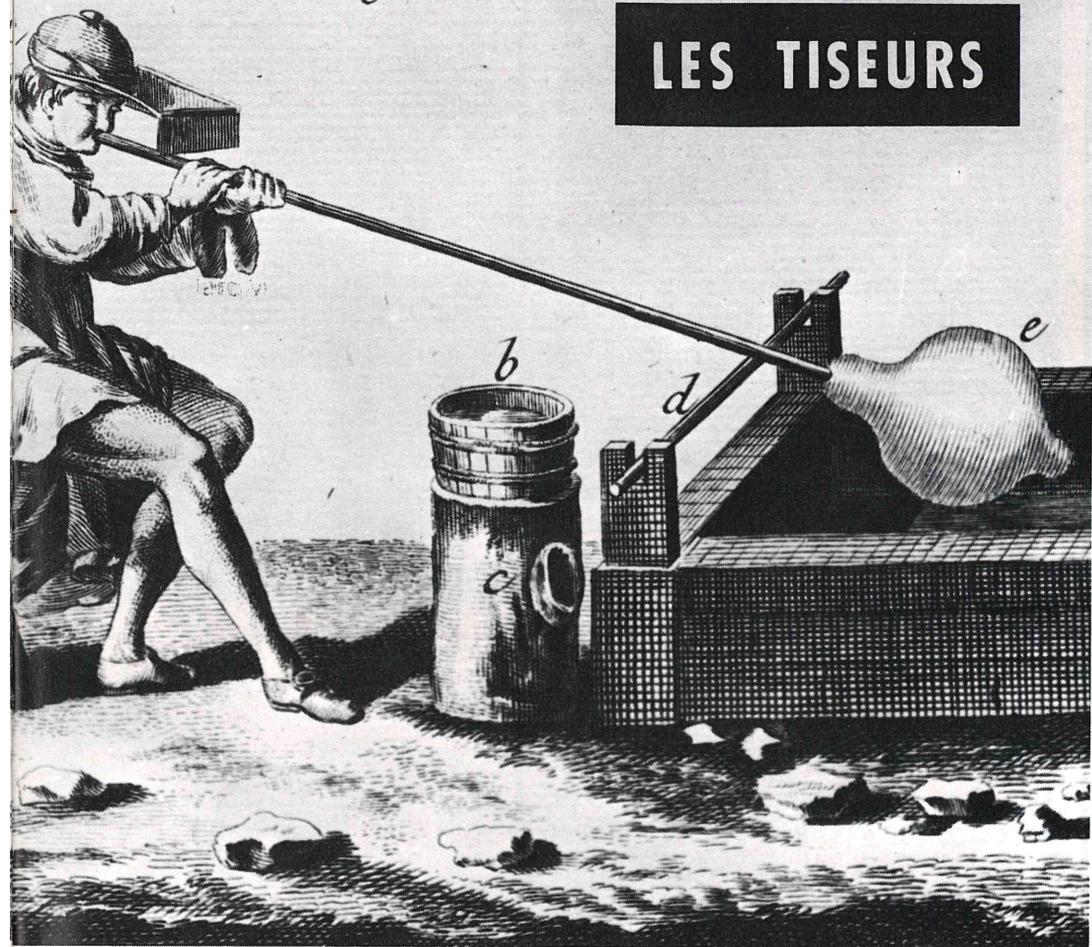
Le cueilleur

Les équipes se relayaient toutes les 12 heures sans autre arrêt que celui du dimanche (du samedi vers minuit au lundi à 1 heure du matin).

Le four restait allumé 12 à 15 mois et même davantage, jusqu'à ce qu'il eût besoin d'être réparé. Le temps de réparation était appelé *la mort du four* et la période de travail *une réveillée*. Les gentilshommes verriers signaient un contrat* pour une réveillée et recevaient du maître-verrier un chapeau brodé ou un pot à vin en argent. Dès que la réveillée avait commencé, ils devenaient les hôtes du maître-verrier qui les recevait dans son manoir et à sa table, faisait entretenir leur linge et leurs armes, soigner leurs chevaux et leurs chiens.

Fig. 2.

LES TISEURS



On souffle la noix

Les principaux aides des gentilhommes verriers étaient les *tiseurs* qui s'occupaient du chauffage des fours et de la surveillance des pots dans lesquels fondaient les matières vitreuses. Il fallait sans cesse remplir ces pots à mesure qu'ils étaient vidés du verre en fusion par les petits *cueilleurs*.

Lorsque le mélange de potasse, soude, sable, etc., commençait à fondre, il se formait à la surface du pot le *sel de verre* qu'on ne devait pas enlever trop tôt ni totalement.

Tout ce travail était pénible et délicat. Pour être capables de le mener à bien, les tiseurs faisaient un apprentissage très long, aussi étaient-ils dispensés de tirer au sort pour le service de la milice*.

CUEILLEURS, BOSSIERS ET OUVRIERS

Les cueilleurs se servaient d'une canne ou *felle*. C'était un tube de fer semblable à celui dont se servaient les Egyptiens de l'Antiquité.

La longueur de la felle variait de 1 à 3 mètres suivant le poids et la grosseur de la pièce à fabriquer. On la tenait de la main gauche avec un manchon de bois garni de feutre.

Avec cet instrument, le cueilleur tirait du verre du creuset puis il passait la canne au *bossier* qui complétait par un cueillage la quantité de verre dont il avait besoin et soufflait la masse vitreuse en forme de vessie. La *bosse* ainsi obtenue était reprise à l'extrémité opposée à la canne par le *pontil* (tige de fer non creuse), détachée de la canne, réchauffée et ouverte en un grand plateau circulaire par la rotation du pontil.

Ce plateau était alors détaché du pontil mais il gardait en son centre la trace de l'outil : la *loupe* ou *boudine*. Il était ensuite recuit, puis emballé. Les vitriers y taillaient des vitres de diverses dimensions.

Cueilleur, bossier et maître-ouvrier étaient gentilshommes et formaient une *place de travail*. Trois *places de travail* formaient un *atelier noble*.

La BT n° 526 « La Verrerie de Biot », donne des renseignements sur la fabrication actuelle du verre et l'organisation du travail.



▲ On chauffe le fond de la bosse pour l'aplatir

La bosse a été ouverte ; on obtient un plateau

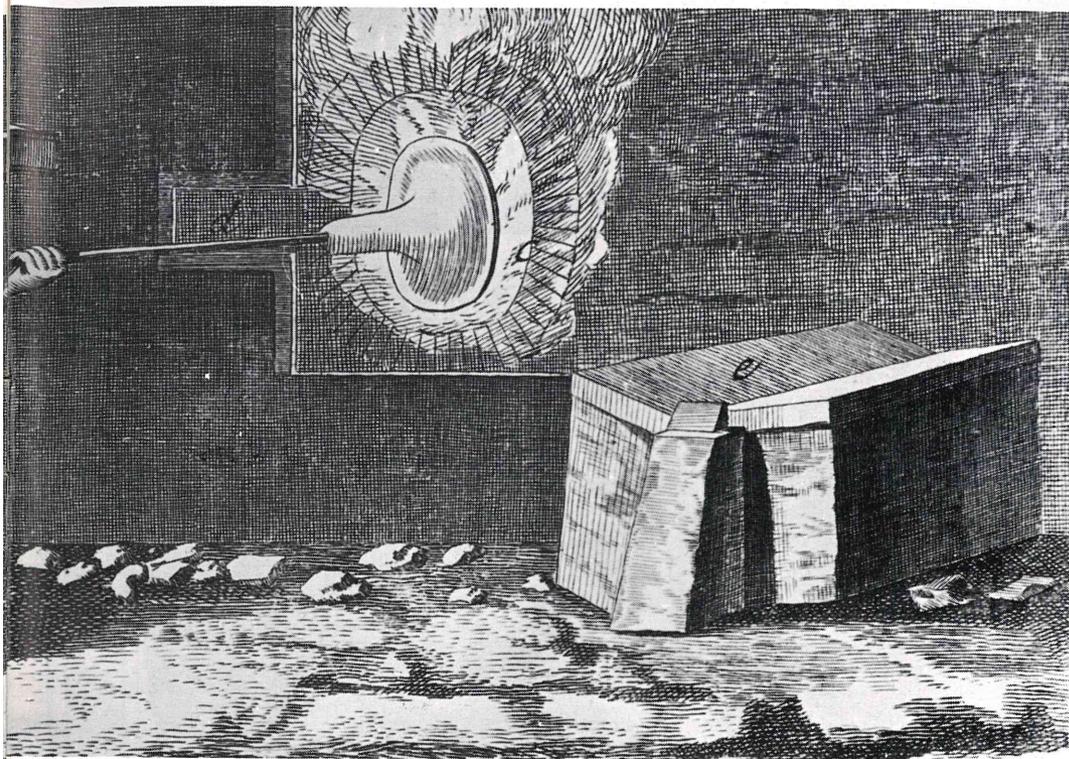
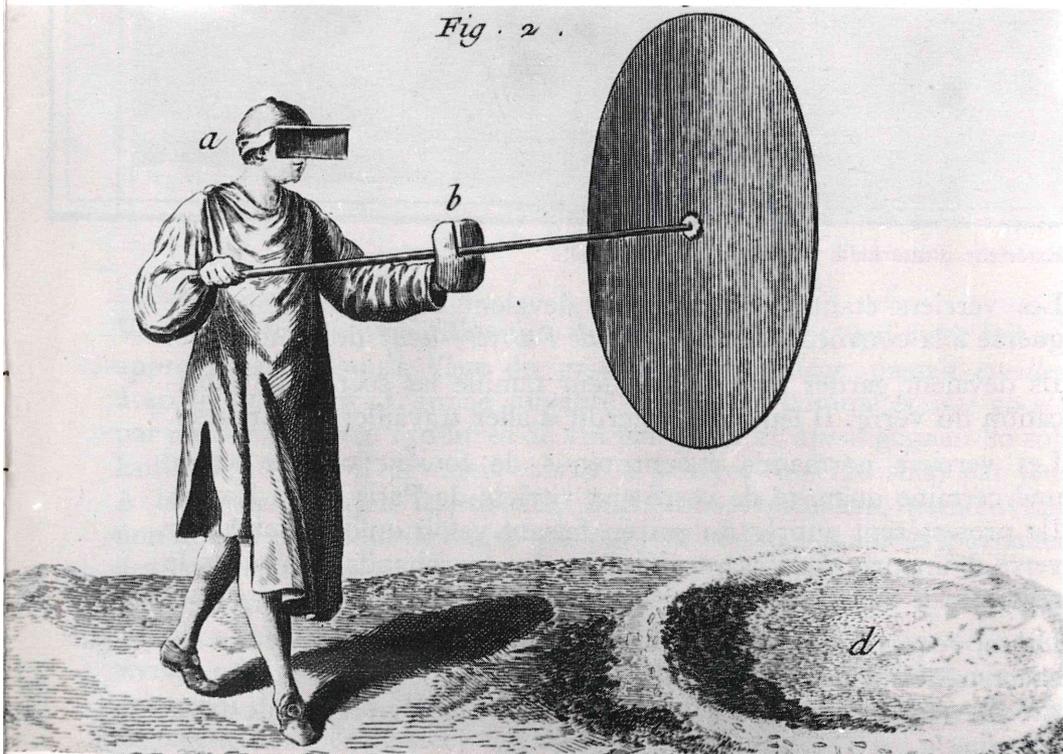


Fig. 2 .



OBLIGATIONS DES GENTILSHOMMES VERRIERS

Fig. 2.

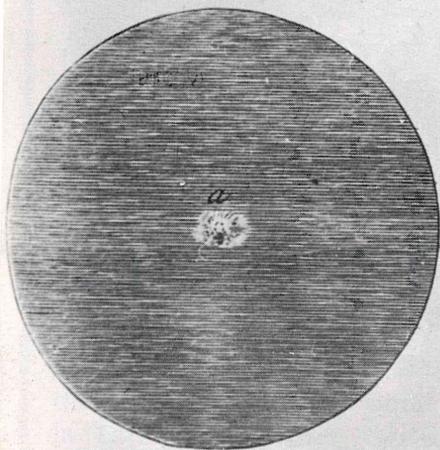


Fig. 3.



Extérieur d'une balle et plat en verre emballé

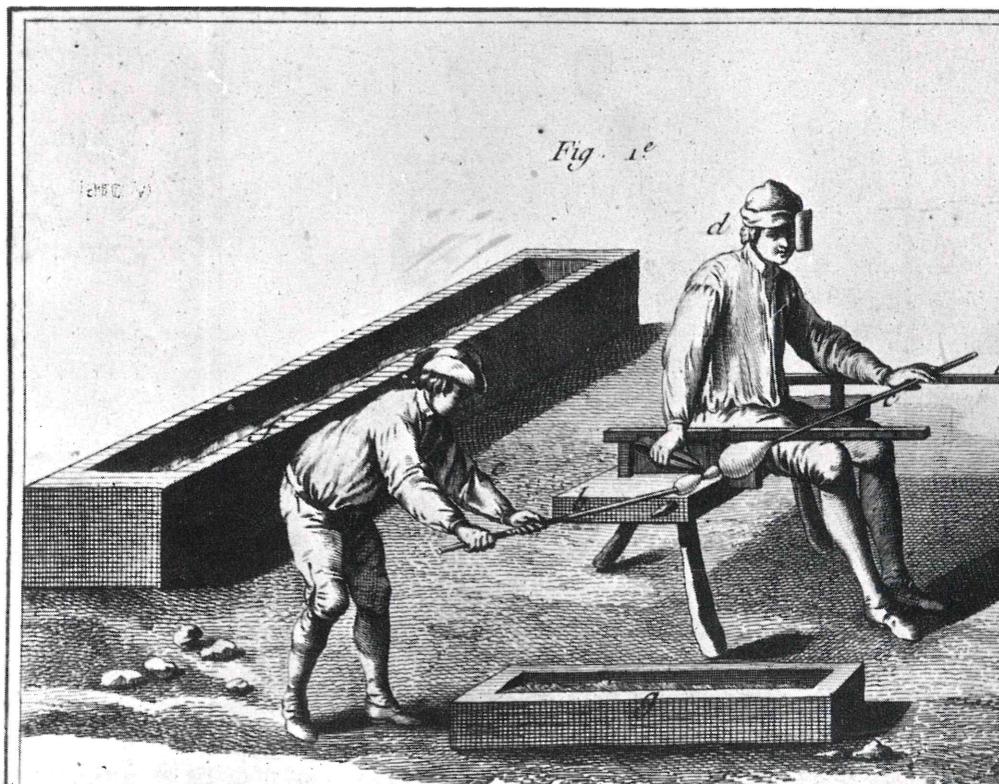
Les verriers étant gentilshommes devaient répondre en cas de guerre à la convocation du *ban et de l'arrière-ban** de la noblesse.

Ils devaient garder pour eux et leur famille les secrets de fabrication du verre. Il leur était interdit d'aller travailler à l'étranger.

Les verriers normands étaient tenus de fournir chaque année une certaine quantité de verre aux vitriers de Paris et de Rouen. Ils protestèrent auprès du roi en faisant valoir qu'on taxait* leur verre à un prix insuffisant alors que les marchands pouvaient le revendre à n'importe quel prix.

Le roi réquisitionnait* au besoin ce qui était nécessaire pour ses châteaux. Ainsi, pour le palais de Compiègne, on enleva d'autorité au prix taxé 400 paniers de verre dans les verreries de Normandie.

SALAIRES



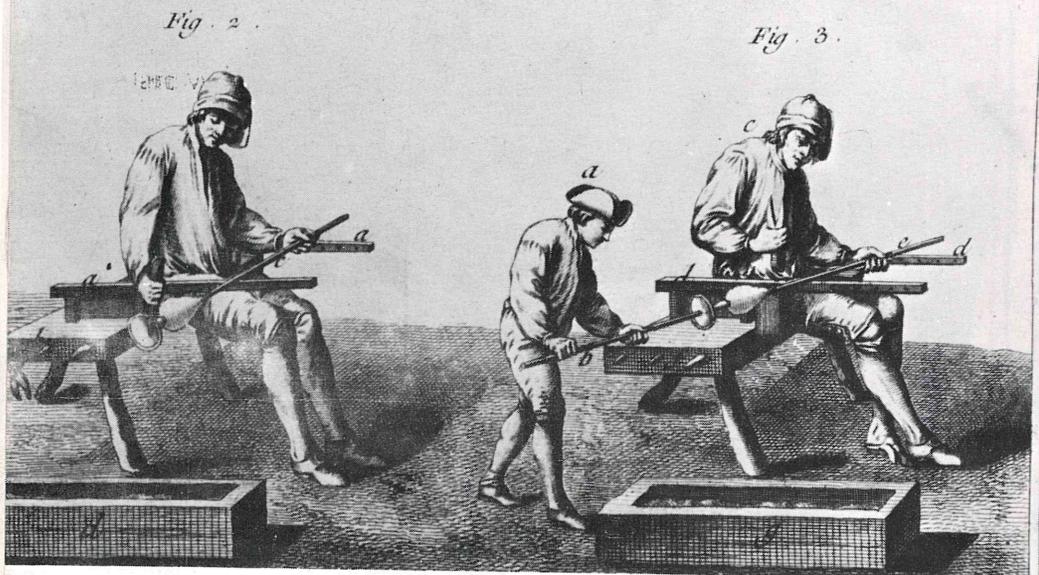
Fabrication d'un verre

Vers 1725 le jeune gentilhomme verrier Le Vaillant, qui avait fait son apprentissage jusqu'à l'âge de 17 ans comme *tiseur*, passait *cueilleur* à 40 sols par jour. L'année suivante, il recevait comme *bossier* 50 sols par jour et en outre 150 litres de vin par an. A 25 ans il gagnait 80 sols. Enfin, à 30 ans, il devenait *ouvrier* à 6 livres (ou 120 sols) par jour. A la même époque les tiseurs, bûcherons, voituriers, manœuvriers non nobles gagnaient de 8 à 16 sols par jour comme les autres journaliers des campagnes.

Souvent insouciant, mariés jeunes, chargés d'enfants, les gentilshommes verriers ne faisaient pas toujours fortune. Les plus économes arrivaient à s'associer à un maître-verrier, ou même à devenir propriétaires d'un four. D'autres, lassés par le dur travail du verre, s'engageaient dans l'armée.

UNE GREVE DE GENTILSHOMMES VERRIERS

Fabrication d'un verre

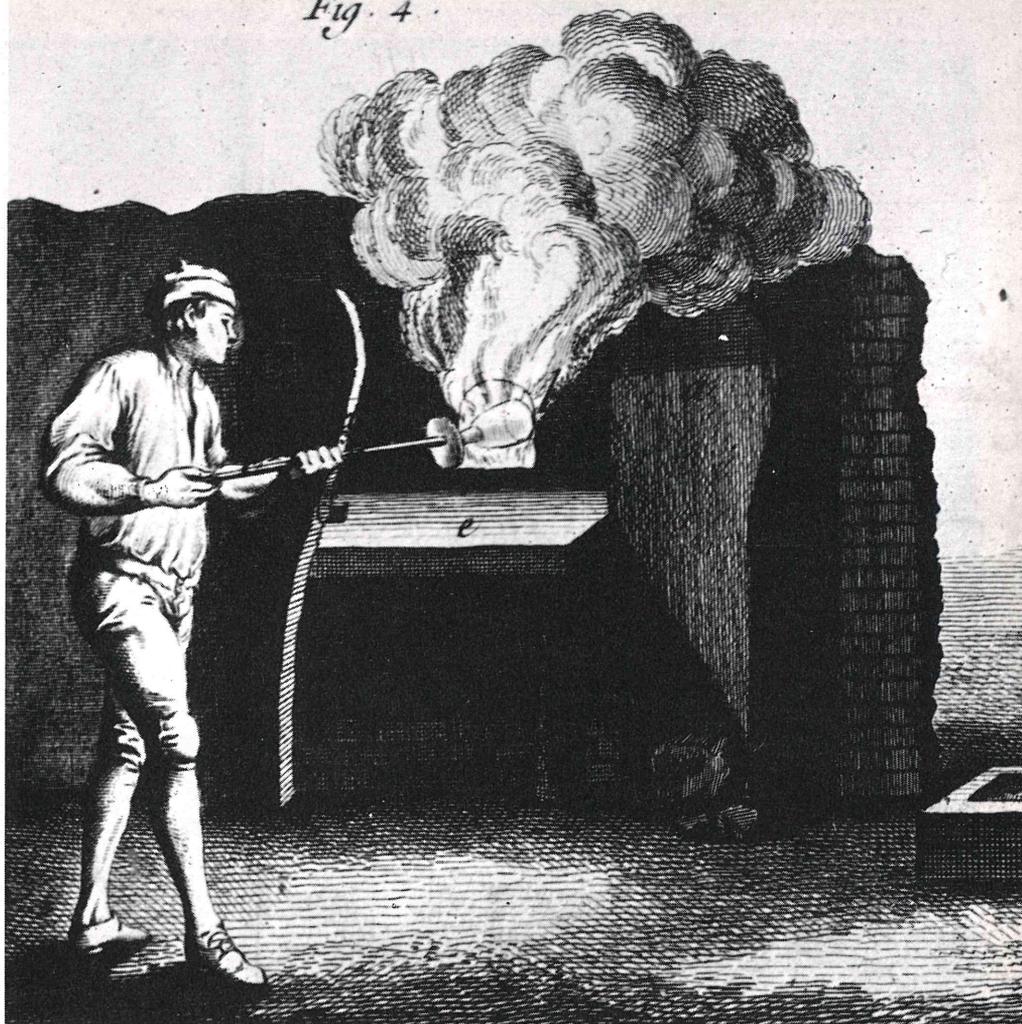


L'hiver de 1709 fut très froid, les récoltes gelèrent, le prix du blé tripla. On manqua de pain, ce fut la famine. Les maîtres des grosses verreries qui devaient nourrir leurs ouvriers préférèrent éteindre leurs fours et allouer un demi-salaire aux verriers en chômage.

A la reprise du travail, une quarantaine de gentilshommes verriers normands se réunirent et signèrent en 1711 un engagement par lequel ils décidaient :

- 1^o) d'exiger une forte augmentation de salaire et la limitation de la production à 7 paniers par jour au lieu de 9 ;
- 2^o) d'organiser une retenue sur les nouveaux salaires au profit des chômeurs ou de leurs familles ;
- 3^o) de ne travailler qu'avec les gentilshommes verriers qui accepteraient ces conditions.

Les patrons refusèrent. Les verriers firent grève. Mais la grève (qu'on appelait *coalition*) était alors interdite. Les juges du roi ordonnèrent aux grévistes de reprendre le travail dans les 3 jours sous peine de renvoi. Quelques années plus tard les salaires furent augmentés.



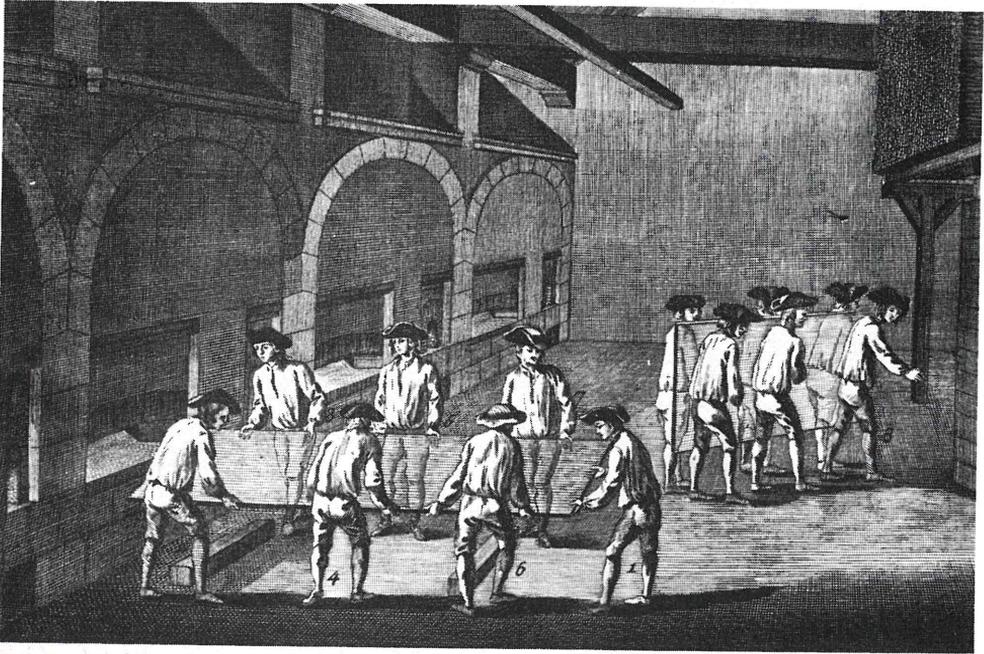
CARACTERES DES GENTILSHOMMES VERRIERS

Le travail au four, pénible et dangereux, imposait aux verriers une discipline très dure. Un règlement de verrerie disait : *Il faut éviter de battre les tiseurs, mais si l'on était réduit à une certaine extrémité, il faudra les rosser ou les mettre au pain et à l'eau...*

D'autre part, les gentilshommes verriers, très susceptibles sur l'honneur, tiraient volontiers l'épée pour les motifs les plus futiles. Le duel avait lieu en présence de deux témoins qui intervenaient dès que le sang coulait. On rendait alors hommage au courage des adversaires qui, dit-on, *s'embrassaient de bonne amitié.*

Mais les principales causes de querelles, entraînant parfois mort d'homme, semblent avoir été celles qui les opposaient aux gardes forestiers au sujet de la chasse.

LES GLACES



Fabrication des glaces

Au XVII^e siècle, Colbert créa une *Manufacture royale de glaces à miroir* avec 400 ouvriers, la plupart italiens pour apprendre aux français l'art de souffler les glaces à la façon de Venise. Cette manufacture bénéficia de privilèges, de prêts sans intérêt, de subventions.

Mais voici qu'un gentilhomme verrier de Normandie et un verrier d'Orléans inventèrent alors *un moyen inconnu jusqu'à présent de couler le cristal en table, comme les métaux* et d'obtenir ainsi de grandes glaces *plus parfaites que celles de Venise*.

En 1695, plusieurs manufactures se groupèrent et formèrent la célèbre manufacture de Saint-Gobain.

Il y eut un véritable engouement pour les glaces*. On en mettait partout : dans les galeries, sur les cheminées devenues plus basses, dans les carrosses... Cependant c'était encore un objet de luxe : une comtesse vendit une pièce de terre à blé pour acheter un *parfaitement beau miroir* !

LA CHASSE



Desportes : La chasse au sanglier

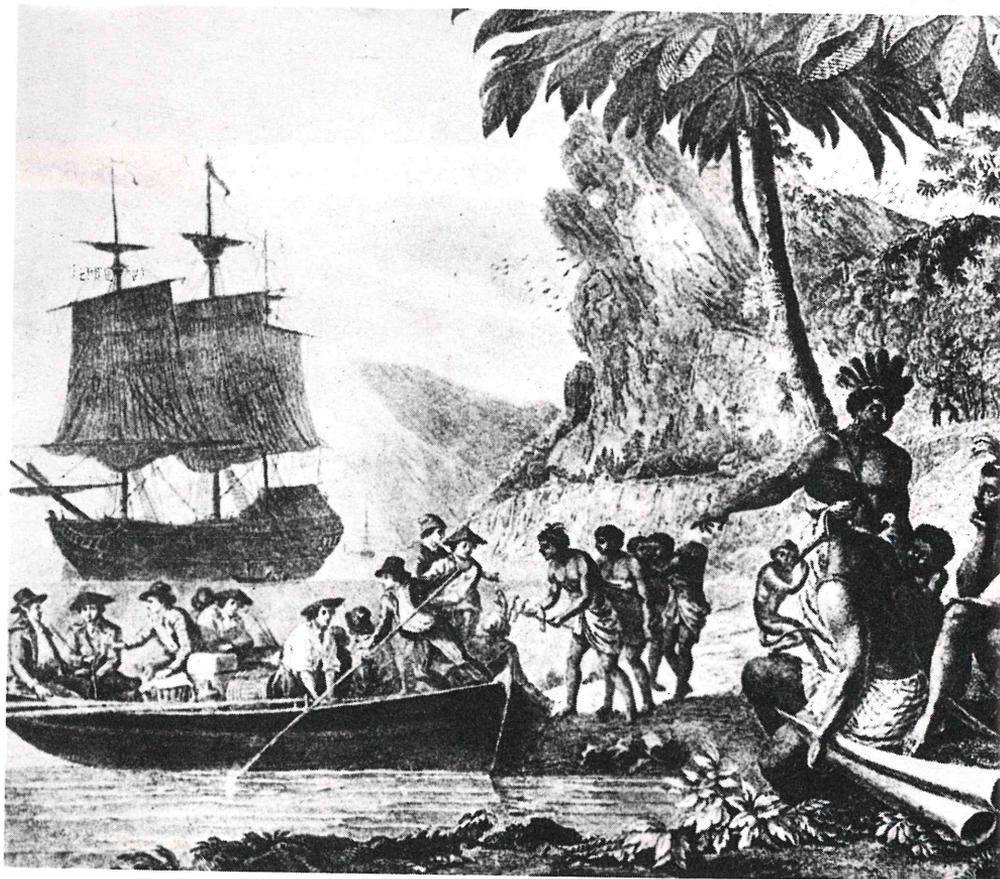
La chasse était, pour les gentilshommes verriers, un véritable besoin : après les longues journées de travail à la chaleur du four, il leur fallait le grand air.

C'était aussi la principale distraction et une occasion de réunions de manoir en manoir.

Ils pratiquaient la *chasse à courre*, aux *chiens courants*, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, des renards.

Parfois les parties de chasse se terminaient tragiquement : *Deux frères, Pierre et Joseph, gentilshommes verriers de 18 et 16 ans, chassent en forêt de Lyons. Un de leurs chiens entre dans un champ de blé. Les paysans lui jettent des pierres et l'estropient. Une querelle s'en suit : injures, menaces... Joseph croit son frère en danger, tire, tue un paysan. Les deux jeunes gens, condamnés à mort, s'exilent en Angleterre. Ils reviennent deux ans après et bénéficient du « privilège » de Saint-Romain, c'est-à-dire du droit de grâce exercé par les chanoines de Rouen le jour de l'Ascension.*

VERROTERIE ET TRAITE DES NEGRES



Commerce avec les nègres

Au XVIII^e siècle un gentilhomme verrier de La Rochelle fabriquait des *cavenettes* comprenant 6, 9 ou 12 flacons carrés contenus dans des caissettes de verre peint. Ces services à liqueur se vendaient très bien. Le fils de ce verrier, J. de la Haye du Mesnil, fonda en 1785, près de Nantes, une seconde verrerie fabriquant les mêmes articles destinés au commerce avec l'Afrique.

Nantes était alors le principal port d'attache des navires négriers. Les capitaines de ces navires s'y approvisionnaient en *pacotille* (verrerie, quincaillerie, tissus, armes) qu'ils échangeaient contre le *bois d'ébène**, c'est-à-dire les noirs esclaves ou prisonniers des rois nègres d'Afrique. Ces esclaves étaient transportés en Amérique et vendus aux planteurs des Antilles et de la Louisiane. Les navires revenaient en France chargés de rhum, de sucre, de tabac et de coton.

EMIGRATION DES PROTESTANTS



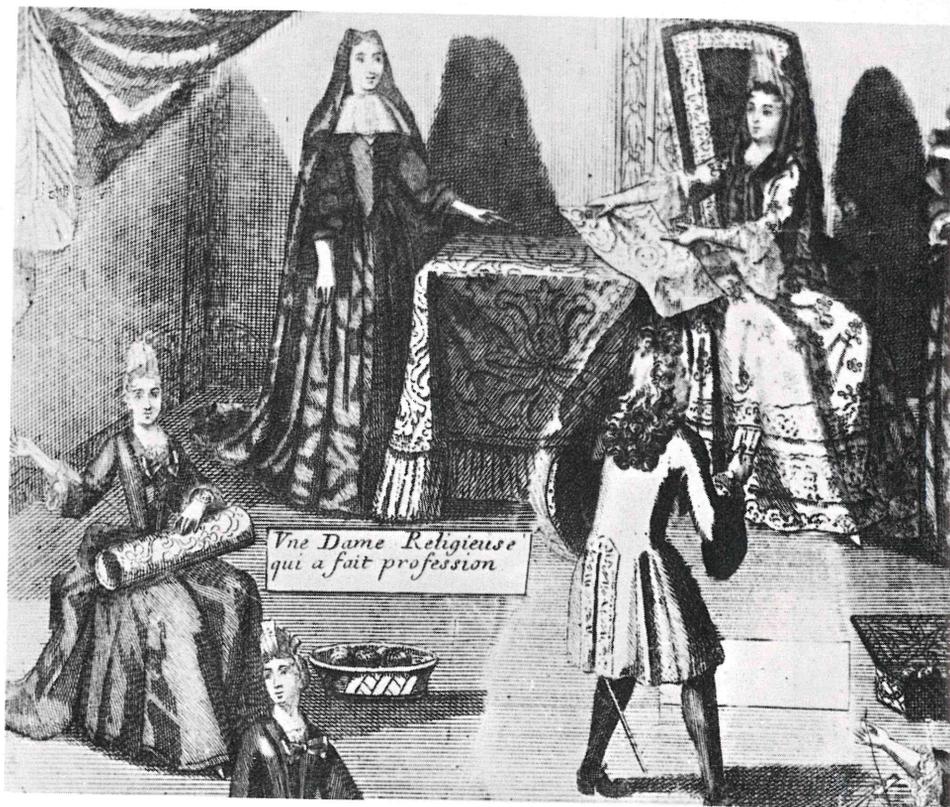
Huguenots français émigrés arrivant en Angleterre

Le XVI^e siècle fut l'époque des guerres de religion.

Vers 1565, des *huguenots* (protestants) de Normandie et de Lorraine s'installèrent en Angleterre, pays protestant. Parmi eux se trouvaient des gentilshommes verriers. Ils durent s'adapter à la vie dans leur nouveau pays. Leurs noms furent prononcés puis écrits à l'anglaise : les Caqueray, Bongars, Thiétry, Hennezel devinrent Cockery, Bungar, Tittory, Henzy. Pendant longtemps ils se marièrent surtout entre eux.

Après la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV (1685), d'autres gentilshommes verriers émigrèrent.

A "SAINT-CYR"



Madame de Maintenon entourée des dames et demoiselles de Saint-Cyr

Madame de Maintenon, favorite du roi Louis XIV, avait fondé à Saint-Cyr, près de Paris, en 1686, une sorte de couvent-école pour recueillir et instruire les demoiselles de la noblesse sans fortune.

Plusieurs filles de gentilshommes verriers y furent admises.

Ces jeunes filles, parfois *orgueilleuses, hautaines et fières*, y étaient élevées sévèrement. On les instruisait, mais Madame de Maintenon recommandait de les faire travailler aussi de leurs mains : *Il faut les mettre à tout et les faire travailler aux ouvrages pénibles... qu'elles se servent les unes les autres, qu'elles balayent et fassent leurs lits...*, afin qu'elles deviennent laborieuses et simples.

Elles entraient à Saint-Cyr vers l'âge de 10 ans et y restaient, sans sortir, jusqu'à leur vingtième année. A leur départ, elles recevaient un trousseau et une dot de 3 000 livres.

A L'ÉCOLE DES PAGES



Les fils de gentilshommes verriers qui voulaient devenir officiers entraient souvent à l'école des pages de la Grande Ecurie du roi. Il fallait, bien entendu, être de bonne et ancienne noblesse, obtenir de ses parents une pension de 4 à 600 livres, mesurer au moins 5 pieds* 2 pouces (1,67 m), moyennant quoi on était habillé, nourri et instruit *avec une magnificence vraiment royale*, pendant trois ans.

Les pages étaient espiègles, tapageurs. Ils aimaient jouer des tours aux bourgeois de Versailles. (On dit encore : *effronté comme un page.*) A leur départ de l'école, ils recevaient 100 livres et attendaient chez eux leur nomination d'officier.

AU SERVICE DU ROI



Vue de la ville de Nimègue en Hollande après sa prise par Turenne le 8 juillet 1672

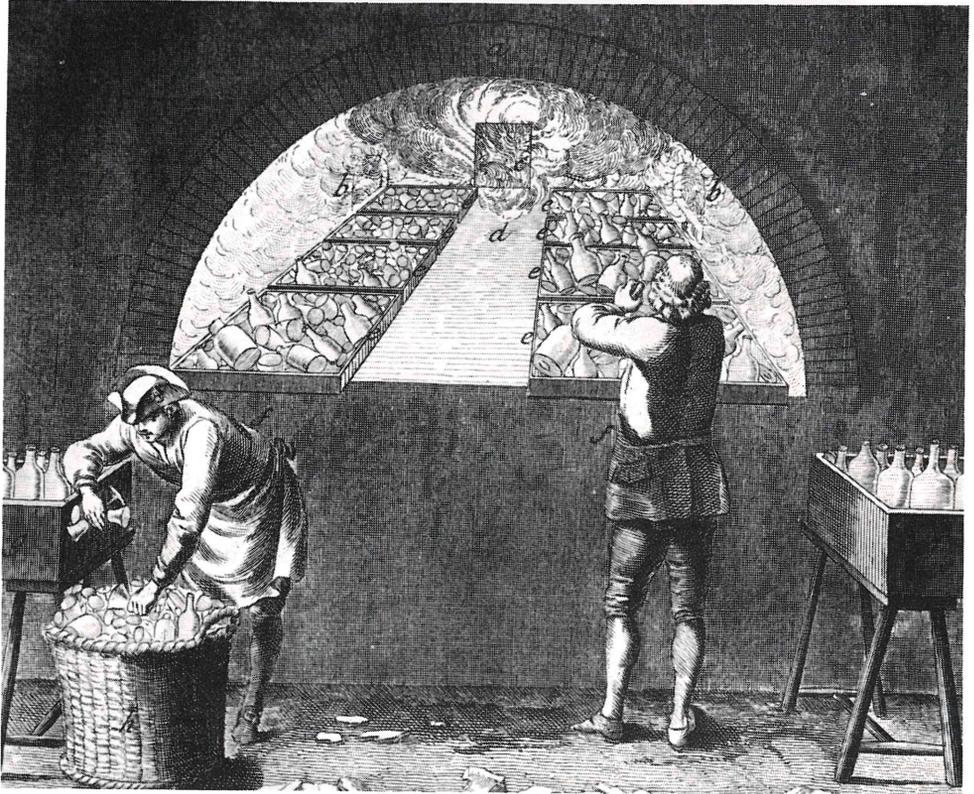
Voici l'exemple d'une carrière militaire de noble. Il s'agit de P. de Belleval (descendant par sa mère de la célèbre famille verrière des Caqueray).

Il est page à 13 ans. On lui achète à 19 ans, pour 3 000 livres, la charge de lieutenant de dragons. A 29 ans il est capitaine.

En 1745, la veille de la bataille de Fontenoy, ce simple capitaine de cavalerie fait dresser sa tente par 5 valets. De son fourgon, tiré par sept chevaux, on sort un lit, une table, un tabouret, de l'eau de vie, les boîtes à rasoirs et à peignes, de la lavande, 4 malles de bois et cuir, 30 chemises (dont 6 brodées), 7 paires de bas de soie, 3 uniformes, une cuirasse, un violon, des livres... Son valet de chambre lui sert son repas, lui joue un air de violon, lui lit quelques vers et le coiffe pour la nuit. Le capitaine s'endort.

Le lendemain, c'est le canon de Fontenoy. P. de Belleval est gravement blessé et meurt à 31 ans.

CONCLUSION



On défourne

En un temps où la petite noblesse campagnarde n'avait souvent d'autre avenir que le métier des armes, les gentilshommes verriers furent, par exception, des nobles travaillant de leurs mains à l'un des plus durs métiers.

Mâîtres ouvriers soufflant le verre près du four brûlant, ils étaient aussi les *Messieurs* qui ne renonçaient à aucun des privilèges et honneurs de leur condition de nobles.

Les familles de gentilshommes verriers avaient le sentiment de former une *caste** à part, tenant directement du roi privilèges et protection. Pendant la Révolution, leur attachement à l'Ancien Régime et à la personne du roi les pousse à émigrer. Beaucoup périrent dans les combats contre les armées républicaines.

Les verreries qui ne furent pas ruinées passèrent aux mains des bourgeois industriels.

LEXIQUE

Pages

- 2 **PRIVILEGE** : avantage, droit accordé à certaines personnes seulement. (Les nobles, seuls, avaient le droit de chasse.)
- 4 **CHARTE** : écrit signé d'un roi qui accorde des libertés, des privilèges.
- SANS PAYER AULCUN PASSAIGE, GABAILE, TRIBUTZ** : pour passer des marchandises d'une province à l'autre, on devait payer une somme d'argent. Par exception, par privilège, les marchandises des verriers ne payaient rien.
- BETES GROSSES ET ROUSSES** : cerfs, chevreuils, biches.
- 6 **POTASSE, SOUDE** : produits chimiques qui, fondus avec de la silice (sable) donnent le verre.
- 7 **CALCINIERS** : ouvriers qui réduisaient les fougères en cendre pour en extraire la potasse, ou ouvriers qui approvisionnaient en *calcins*, débris de verre que l'on ajoutait aux matières vitreuses.
- 10 **CONTRAT** : accord écrit (contrat d'apprentissage, de mariage).
- 11 **MILICES** : troupes de réserve organisées par Louvois en 1688. Chaque village devait fournir un milicien désigné par tirage au sort (voir BT 187/88 et 479).
- 14 **CONVOCATION DU BAN ET DE L'ARRIERE-BAN DE LA NOBLESSE** : appel de tous les nobles, des plus grands aux plus petits, pour la guerre.
- TAXER** : fixer le prix, obligatoire, d'une marchandise.
- REQUISITIONNER** : prendre de force (en payant) ; pendant les guerres on réquisitionnait chevaux, voitures, fourrage, etc.
- 18 **IL Y EUT UN ENGOUEMENT POUR LES GLACES** : on eut le désir d'avoir des glaces, ce fut à la mode.

Pages

- 20 **BOIS D'EBENE** : l'ébène est un bois de couleur noire.
- 23 **PIEDS** : ancienne mesure de longueur (12 pouces) : environ 33 cm.
- 25 **CASTE** : ensemble de personnes ayant le même genre de vie, les mêmes préjugés, les mêmes prétentions.



Anciennes monnaies : 1 livre valait 1 franc, soit 20 sols ; le sol valait 12 deniers.

Quelques prix (vers 1750) : 1 cheval : 60 à 100 livres ; 1 vache : 30 à 40 livres ; 1 mouton : 4 à 6 livres.

Quelques salaires (vers 1750) : Un ouvrier agricole : 8 à 16 sols par jour ; un charretier : 60 à 80 livres par an. (Ils étaient souvent nourris, soit le repas de midi, soit les trois repas.)

(Prix et salaires variaient selon les époques et surtout selon les régions.)

BIBLIOGRAPHIE

La documentation a été puisée dans les ouvrages suivants :
A. Sauzay : *La verrerie* (Bibl. des Merveilles), Hachette, 1869.
O. Le Vaillant de la Fieffe : *Les verreries de Normandie*, Rouen, 1873.

G. de Caqueray : *La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Larousse, 1934.

L'illustration, en ce qui concerne le travail du verre, provient des planches de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (1751-1772).

REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur MONOD, directeur de la verrerie de Biot, qui a accepté de vérifier le texte de cette brochure et de nous aider de ses conseils.

PHOTOGRAPHIES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE : p. 2.
ROGER VIOLLET : p. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 16, 18, 20, 21, 22, 24 et 25.
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS : p. 5.
ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES : p. 9.
GIRAUDON : p. 10, 19 et 23.
BULLOZ : p. 15.

l'ensemble des numéros parus



constituent la collection

bibliothèque de travail

1 050 titres disponibles

à la CEL B. P. 282 - 06 - Cannes



Paraît sous la responsabilité juridique
de l'ICEM-Pédagogie FREINET - Président F. Deléam
Responsable de la rédaction : M.-E. Bertrand
Loi n° 49-956 du 16 juillet 1949
sur les publications destinées à la jeunesse

Membres du comité : M.-E. Bertrand - M. Menusan - R. Poitrenaud

Printed in France by Imp. CEL - Cannes-La Bocca

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1971

n° édition : 278 - n° d'impression : 1661